

Renouvelons nos manières de vivre en Église

Des structures pastorales géographiques au service de la mission

- La bonne nouvelle de l'Évangile, c'est que Dieu, en Jésus, est venu à la rencontre de l'humanité¹. C'est donc qu'elle a du prix à ses yeux. « Le Christ est uni à chaque être humain sans exception²... » Nous en avons la profonde conviction : chaque homme, chaque femme, chaque jeune, chaque enfant est maintenant et pour toujours l'ami de Dieu. Sa vie devient la nôtre. C'est ce mouvement de Dieu vers l'homme qui fonde la mission de l'Église. Il s'agit « d'aller vers », d'entrer en dialogue, à la manière du Christ, avec les hommes, les femmes, les jeunes et les enfants qui habitent notre diocèse. Toute notre organisation diocésaine doit être ordonnée à cette fin là.
- Le Concile Vatican II l'a bien redit : l'Église, par ses communautés, est « comme un sacrement³ », c'est-à-dire un signe fort de l'amitié de Dieu et un moyen de la vivre. Notre organisation diocésaine doit refléter cela. Elle doit mettre cette réalité à portée de regard, et rendre lisible et crédible cette dimension sacramentelle de l'Église. Le Corps du Christ, ici, maintenant, pour tous, rendu visible.
- Rien de ce qui fait la vie de l'homme ne nous est étranger : « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, et des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve un écho dans leur cœur⁴ ». Toutes les structures que nous mettons en place - et qui sont nécessaires ! - doivent nous permettre d'être encore plus proches, encore plus disponibles à ce qui fait la vie de celles et ceux à qui nous sommes envoyés.

Après ce rappel des intuitions fondatrices du Concile de Vatican II sur la vocation et la mission de l'Église, j'aime à redire les intentions qui nous animent au moment de mettre en œuvre cette réforme de structures diocésaines, et de renouveler nos manières de vivre en Église.

- *La vie des Chrétiens dans les paroisses et communautés et la mission d'annonce de l'Évangile restent les piliers de tout projet ecclésial. Les structures que nous proposons sont au service de ce dynamisme-là, selon le principe de subsidiarité : il s'agit de soutenir l'activité des différentes communautés, paroisses, mouvements et associations de fidèles, aumôneries, et de proposer au niveau des doyennés les moyens de réaliser ce qui ne peut être fait dans les paroisses et communautés : on trouvera ainsi richesse et dynamisme plus grands.*
- *Jamais nous ne nous renouvellerons la vie de notre Église sans être tournés en permanence, par la prière, vers le Seigneur qui est source de toute vie, de tout amour et de tout appel à servir. Nous ne cherchons pas des personnes pour faire marcher les institutions que nous mettons en place. Nous sommes à l'écoute du Père et du Fils, dans l'Esprit, qui suscitent des hommes et des femmes capables de se donner avec générosité. Nous prions pour être rendus attentifs aux vocations particulières qui naissent au sein de l'Église. L'année sacerdotale en cours attire notre attention sur l'appel à servir et à soutenir, par le don de toute sa vie, toutes les vocations chrétiennes : c'est l'un des aspects majeurs du service même des prêtres.*

¹ « Il a plu à Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, de se révéler lui-même et de faire connaître le mystère de sa volonté : par le Christ, Verbe fait chair, les hommes ont, dans le Saint Esprit, accès auprès du Père et deviennent participants de la nature divine. Ainsi par cette révélation, provenant de l'immensité de sa charité, Dieu qui est invisible, s'adresse aux hommes comme à des amis, et converse avec eux pour les inviter à entrer en communion avec lui et les recevoir en cette communion », Constitution « La Parole de Dieu » § 2.

² Constitution « L'Église dans le monde de ce temps » 22 §2.

³ Le Christ est la lumière des nations ; aussi, en annonçant l'évangile à toute créature, le saint Concile réuni dans l'Esprit Saint désire-t-il ardemment illuminer tous les hommes de la lumière du Christ qui resplendit sur le visage de l'Église. Celle-ci, pour sa part, est dans le Christ comme un sacrement ou, si l'on veut, un signe et un moyen d'opérer l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain », Constitution sur l'Église § 1.

⁴ Constitution sur l'Église dans le monde de ce temps, chapitre 1.

- *Les visites pastorales ont attiré mon attention sur quelques aspects à prendre en compte :*
 - *La proximité et la visibilité de l'Église : tant d'hommes cherchent la lumière que nous devons tout faire pour que l'Église remplisse vraiment sa mission de montrer le Christ. Offrir les occasions du partage de la vie et de l'écoute de la Parole de Dieu, vivre et proposer les chemins de la vie eucharistique et sacramentelle, tenir les églises et les oratoires ouverts, susciter des rencontres de prière et de vie fraternelle, tels sont les efforts que nous avons à développer.*
 - *Le foisonnement d'initiatives pastorales à tous les niveaux : c'est une grande richesse de projets et d'idées que j'ai vue, il nous est bon de garder les oreilles grandement ouvertes pour entendre les besoins de nos frères, et de ne jamais nous contenter d'agir au seul bénéfice de nous-mêmes.*
 - *La place réelle des pauvres et des milieux populaires dans la vie ecclésiale : dans ce diocèse, j'ai vu beaucoup de personnes en mouvements apostoliques capables de porter le témoignage de la foi avec les plus pauvres et les milieux populaires. J'ai vu aussi nombre d'associations caritatives confessionnelles qui suscitent de réels engagements, et coopèrent avec d'autres institutions non confessionnelles, et c'est très beau. Mouvements apostoliques et associations caritatives expérimentent que la rencontre des pauvres porte en elle-même une annonce de l'Évangile pour tous. Dans la foi, notre engagement est témoignage de notre enracinement dans le Christ : « le témoignage de la charité du Christ à travers des œuvres de justice, de paix et de développement fait partie de l'évangélisation »⁵. L'appel des évêques de France en décembre 2009, « la charité du Christ nous presse », invite à ne pas distendre l'action caritative des communautés chrétiennes et le témoignage de leur foi.*
- *Cette réforme est modeste : il s'agit de nous donner les moyens de mieux travailler en Église, en allégeant les structures actuelles pour servir la vie et le travail de tous ceux et celles qui ont des responsabilités dans l'animation de l'Église.*
 - *Notamment, on se rappellera toujours que l'activité pastorale vise au développement de la ressemblance des hommes et des communautés au Christ : elle est attentive à chacun, et n'ignore pas l'esprit de décision qui incombe à ceux qui ont reçu des charges. Pour que les décisions soient ecclésiales et marquées par la charité pastorale, elles sont prises par une personne qui a reçu responsabilité dans l'Église, après réelles consultations et donc de manière collégiale, et en visant la communion et le bien de tous.*
- *La proposition d'assemblées diocésaines exerçant le rôle de conseil diocésain de pastorale veut accentuer l'esprit diocésain vécu par un grand nombre de personnes. Ce peut être une chance de concilier des réflexions diocésaines et leurs mises en œuvre. Il s'agit pour nous de vivre encore mieux la communion ecclésiale.*⁶

1. La paroisse, structure pastorale de base.

- Elle est « l'Église elle-même qui vit au milieu des maisons de ses fils et de ses filles »⁷. Elle est communauté missionnaire au sens où elle rend visible et réelle, en un lieu défini, la mission du Christ qui rassemble l'humanité et lui offre de partager la Vie de Dieu. Visibilité et proximité sont fondamentales. Il ne s'agit plus d'encadrer le peuple déjà chrétien mais d'offrir la Bonne Nouvelle pour qu'elle rejoigne les hommes et femmes dans leurs diversités et leurs attentes.
- La paroisse doit garantir la nourriture nécessaire aux chrétiens pour vivre leur vie de foi et leur témoignage dans le monde. Elle accompagne ceux et celles qui demandent à l'Église de vivre avec eux les étapes de la vie : baptême, mariage, deuil mais aussi les moments plus ordinaires de la vie. Elle assure la vie liturgique où se nouent toute l'expérience humaine et les dons de Dieu aux hommes.
- Chaque paroisse est animée par une équipe d'animation paroissiale (EAP), composée de quatre membres laïcs et un prêtre, curé. Cette équipe assure en coresponsabilité la vie des

⁵ Benoît XVI, encyclique L'amour dans la vérité, 2009, §15.

⁶ Jean-Paul II, Au début du nouveau millénaire, 2001, §45.

⁷ Jean Paul II, Les fidèles laïcs, 1989.

communautés, services, mouvements et associations de fidèles, qui forment la paroisse dans leur triple mission : vivre – croire – célébrer. Partageant avec l'évêque la responsabilité pastorale, le curé est invité à vivre régulièrement la démarche de visite pastorale, à la rencontre des réalités, personnes et groupes qui forment la paroisse.

- Avec les chrétiens, notamment les équipes diverses de la paroisse et tous ceux et celles qui ont des responsabilités ecclésiales dont les diacres et animateurs en pastorale, la paroisse se propose chaque année un ou des projets : ce sont des priorités ou des accents qui se traduisent en initiatives pour bien vivre sa mission. Des assemblées paroissiales permettent de vivre largement cette démarche d'orientation missionnaire.

2. Le doyenné, lieu de partage et de soutien des projets pastoraux.

- C'est le lieu où s'échangent et se coordonnent les projets pastoraux des paroisses, mouvements et associations de fidèles, aumôneries, en lien avec les priorités et projets diocésains. Dans une démarche de subsidiarité, en doyenné se concertent des initiatives qui prennent un souffle plus grand parce qu'elles sont vécues ensemble et portées par des acteurs ayant la compétence nécessaire. Le doyenné est ainsi un lieu de communion, dépassant toute concurrence. Ces projets peuvent être portés en direction de telle catégorie de la population, telle démarche ecclésiale, tel choix missionnaire. Ils supposent aussi de définir les personnes et les moyens qui seront plus particulièrement porteurs de ces initiatives.
- Pour remplir sa mission, le doyenné se réfère à plusieurs attitudes essentielles : connaître – discerner – servir la communion – se soutenir.
 - **Connaître** à la fois la réalité humaine et les attentes des hommes et femmes de toutes générations et aussi les acteurs des différents dynamismes qui font la vie du territoire : les projets que l'on peut faire doivent être adaptés aux besoins réels.
 - **Discerner** dans ce qui existe et ce qui naît les chemins les meilleurs d'une vie en Église.
 - **Servir la communion** entre toutes les cellules : paroisses, mouvements, aumôneries, et aussi entre tous les acteurs, dans leurs diversités.
 - **Se soutenir** en mettant en commun l'expérience des uns et des autres, dans un climat fraternel et convivial.
- Pour servir ce dynamisme, il existe trois instances de partage et de coordination : une équipe de coordination, un conseil de doyenné, et des rencontres entre semblables.
 - **Une équipe de coordination** a pour mission de coordonner les initiatives dans le doyenné. Elle pilote et anime le conseil. Elle suscite, selon les nécessités pastorales, des rencontres spécifiques. Elle comporte quatre ou cinq membres dont au moins un prêtre, le doyen. L'équipe désigne en son sein un modérateur qui en assure l'animation. Les membres de cette équipe et le doyen sont nommés par l'évêque ; leur choix et leur appel se font dans un dialogue avec les instances locales et le vicaire épiscopal. Selon les doyennés, on trouvera bon d'appeler dans cette équipe une ou un animateur en pastorale, une religieuse ou un religieux, etc. Des mandats de quatre ans faciliteront cette prise de responsabilité. Des formations spécifiques seront proposées à ceux et celles qui composent cette équipe.
 - **Un conseil de doyenné a pour mission d'élaborer et susciter des projets pastoraux, certains concernant l'ensemble du doyenné, d'autres une partie seulement des paroisses, d'autres encore tel ou tel secteur de la vie de l'Église. Il est composé de personnes représentatives de la diversité sociale, géographique et ecclésiale du doyenné. Il veille à bien prendre en compte les réalités sociales marquantes localement. L'équipe de coordination anime et pilote ce conseil.**
 - **Des rencontres spécifiques, entre semblables, assurent la relecture et la conduite des différents aspects de la vie en Église. Il s'agit de rencontres entre personnes ayant une responsabilité analogue ou entre personnes engagées dans un même chantier pastoral. Par exemple : des rencontres des curés, des EAP, des diacres, des animateurs en pastorale. Ou encore de l'antenne Mission ouvrière et quartiers populaires, de la pastorale des jeunes, de la pastorale de la santé, de la pastorale des sacrements, ou de la formation permanente, ou des membres des mouvements et associations de fidèles...**

- Concernant la vie économique et matérielle de l'Église, chaque paroisse, avec son conseil économique, demeure responsable. Un premier niveau de solidarité est le doyenné. La solidarité s'exerce aussi entre les doyennés et dans le cadre diocésain : elle est animée par un conseil économique autour de chaque vicaire épiscopal. Comme jusqu'à présent, ce conseil est l'interface entre l'administration diocésaine et les paroisses et doyennés. Il apporte soutien et compétence dans les dossiers immobiliers, souvent lourds financièrement et compliqués techniquement.

3. Des vicaires épiscopaux

- L'évêque appelle et nomme, pour son Conseil, des vicaires épiscopaux, qui sont des prêtres, et des délégués épiscopaux qui peuvent être laïcs. Chacun reçoit mission et devient référent, au Conseil, pour les diverses responsabilités diocésaines. Ainsi certains sont référents de deux, trois ou quatre doyennés, d'autres d'un ou plusieurs services diocésains.
- Le vicaire, ou le délégué, épiscopal territorial est, en proximité, le délégué de l'évêque ; il soutient et accompagne ces doyennés. Il veille à la cohésion et au souffle pastoral de chaque doyenné ; à ses liens avec les doyennés proches ; et aussi à son articulation diocésaine.
- Concrètement, sa mission peut se décliner selon quelques attitudes :
 - **accompagner** les impulsions des doyennés en veillant à bien les enraciner dans une analyse de la réalité, une précision des buts à atteindre et une vision large.
 - **être proche et à l'écoute des personnes**, notamment les responsables pastoraux.
 - **rassembler**, éventuellement, les acteurs des différentes instances, pour partager et relire leur responsabilité.
- Il rencontre ainsi régulièrement les prêtres, les diacres et les animateurs en pastorale, dans un rôle d'accompagnement, de soutien et de relecture. Avec eux, il relit régulièrement leur mission, notamment dans des moments où leur sont demandées de nouvelles missions, ou quand leur statut personnel change. Il porte, avec les responsables des services diocésains, la responsabilité de l'appel et de la mission des animateurs en pastorale, nommés par l'évêque.

4. Un conseil diocésain de pastorale sous la forme d'assemblées

- Deux ou trois fois par an, une assemblée diocésaine regroupe des représentants des diverses instances diocésaines et locales, des chrétiens appelés et des personnes compétentes selon le sujet choisi. Ensemble ils constituent le conseil diocésain de pastorale.
- C'est un lieu de cohésion diocésaine, par les liens qu'il crée, l'expérience synodale qu'il fait vivre et les thèmes pastoraux sur lesquels il travaille et donne un avis pertinent.
- Il est composé de membres permanents selon leurs fonctions et de membres invités selon les questions pastorales qui sont à l'ordre du jour. C'est une assemblée d'environ 150 à 200 personnes. Un document annexe fixera les règles d'appartenance à ce conseil.
- Un bureau diocésain assure la continuité de ce conseil et son travail.

Envoi

Ces décisions prennent effet le 1^{er} septembre 2010. Elles sont annoncées dès maintenant pour que nous puissions préparer leur mise en œuvre. Les nominations des nouveaux doyens et celles des équipes de coordination seront publiées avant l'été pour que leur travail effectif puisse commencer en septembre. Les missions reçues actuellement ne changent pas, notamment le périmètre où elles s'exercent ; s'il y a lieu de le faire, c'est, au cas par cas, avec le vicaire épiscopal concerné.

Une évaluation sera faite après trois ans pour ajuster encore mieux nos structures à l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Que cette réorganisation diocésaine nous permette surtout de vivre notre vie de témoins de la foi. Que le Seigneur nous en donne la grâce et la joie, qu'Il bénisse notre Église diocésaine de Lille, et qu'à la prière de Notre – Dame de la Treille nous avançons d'un cœur joyeux.

Lille, dimanche 21 février 2010
Premier dimanche de Carême

+ Laurent ULRICH
Archevêque de Lille